

GUIDE DES SERVICES MUNICIPAUX AUTOUR DE L'ÉCOLE MARIE LETENSORER

Année Scolaire 2023-2024



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT (35420)

www.louvignedudesert.org

serviceenfance@louvignedudesert.org

tél : 02 99 98 01 50 (demander Fabienne PITTONI)

PORTAIL FAMILLES :

Un Espace Famille est à votre disposition sur le site de la ville de Louvigné du Désert afin de vous faciliter les démarches administratives et de vous permettre de :

- *Faire vos réservations et annulations des dates pour les mercredis et les vacances*
- *Visualiser vos factures « service enfance » qui incluent l'ALSH, le périscolaire et le restaurant scolaire*
- *Contacter le service enfance par mail*

Connexion depuis le site de la ville : www.louvignedudesert.org

- Rubrique « Enfance et Jeunesse »
- Sous rubrique « Enfance 3-11 ans »

ECOLE MARIE LETENSORER Mes premiers pas à l'école maternelle

Tél : 02-99-98-00-16 - DIRECTION : Romain CHOTARD

LES CLASSES :

- **TPS-PS :**
 - Enseignante : Corinne NORMAND
 - ATSEM : ANAELLE Mary
- **PS-MS :**
 - Enseignante : Lydia FRITEAU
 - ATSEM : MARINA Avenel
- **MS-GS :**
 - Enseignante : Emmanuelle DROCOURT
 - ATSEM : ADELIN Delanoë

Stagiaire C.A.P P.E : Charline Guilloux



LES HORAIRES :

- **Ouverture à 7 heures** pour la garderie (service gratuit)
A l'arrivée de votre enfant, pensez à dire aux ATSEM de service si votre enfant mange à la cantine.
- Classe de 8 h 30 à 11 h 30

- **Garderie de 11 h 30 à 12 h 15** (service gratuit)
- Départ à 11 h 30 en car pour la cantine (voir tarif des repas en fin de guide) avec une **ATSEM (Marina ou Anaëlle), SONIA Guérault, DOMINIQUE Villemet, MURIEL Tumoine**
- Retour à l'école entre 12 h 20 et 12 h 30
- Garderie réservée aux enfants qui ont mangé à la cantine de 12 h 20 à 13 h 15, sous la surveillance d'agents communaux

- **De 13 h 20 à 13 h30** : accueil des enfants
- Classe de 13 h 30 à 16 h 30
- De 16 h 30 à 16 h 45 : départ échelonné des enfants

- **16 h 45 : départ de l'école pour le centre de loisirs pour la garderie (payante)**
FOURNIR L'ATTESTION CAF ou MSA POUR LE QUOTIENT FAMILIAL

- **FERMETURE DE LA GARDERIE : 18 h 30**

ECOLE MARIE LETENSORER Je rentre en élémentaire

Tél : 02-99-98-01-70 DIRECTION : Romain CHOTARD

LES CLASSES et LES ENSEIGNANTS :

- CP : Laura FERON
- CE1-CE2 : Maud BOUDANT
- CE1-CE2 : Romain CHOTARD – Axelle PINEL
- CM1-CM2 : Marine SEIGNEUR
- CM1 -CM2 : Fanny GUILLOU

Le directeur sera en décharge tous les lundis Privilégier
ce jour pour les rendez-vous.



AGENT DE SERVICE DE L'ECOLE :

ISABELLE Rondin-Faligot.

Isabelle accueille les élèves en garderie le matin avec **VALERIE Delval**. Elle gère le pointage des inscriptions à la cantine et reste le matin à l'école en renfort des enseignants. Elle assure la garderie de 12 h 30 à 13 h 30.

LES HORAIRES :

- Ouverture à 7 heures pour la garderie (service gratuit)
L'accueil se fait dans la salle polyvalente
- Classe de 8 h 30 à 11 h 30
L'enfant qui arrive après 8 h 30 doit aller prévenir Isabelle s'il mange à la cantine le midi pour le pointage .
- Garderie de 11 h 30 à 12 h 15 (service gratuit)
- Départ à 12 h 15 **A PIED** pour la cantine (voir tarif des repas en fin de guide) avec **FRANK Laulhé, KATINA Richard, VALERIE Delval, MAUD Delval ou FABIENNE Pittoni**
- Retour à l'école **A PIED** vers 13 h 15
- De 13 h 20 à 13 h30 : accueil des enfants
- Classe de 13 h 30 à 16 h 30
- De 16 h 30 à 16 h 45 : départ échelonné des enfants
- **16 h 45 : départ de l'école pour le centre de loisirs pour la garderie (payante)**
- **FOURNIR L'ATTESTION CAF ou MSA POUR LE QUOTIENT FAMILIAL**

FERMETURE DE LA GARDERIE : 18 h 30

ACCUEIL PERISCOLAIRE maternelle et élémentaire

Le matin en maternelle : la garderie est assurée par les ATSEM. Des jeux sont mis à disposition des enfants pour que le début de la journée se fasse dans le calme et que la séparation avec papa ou maman se passe bien.

le midi en maternelle : les enfants qui mangent à la cantine sont pris en charge par les agents communaux : 1 ATSEM à tour de rôle et **SONIA Guérault, DOMINIQUE Villemet, MURIEL Tumoine.**

Au retour de la cantine, les enfants qui ne font pas la sieste vont à l'accueil de loisirs pour des jeux, activités organisés par **MURIEL, SONIA, MAUD Delval et ISABELLE.**

Le soir en maternelle : l'école se termine à 16 h 30. Les parents peuvent venir chercher leur enfant jusqu'à 16 h 45. Après cet horaire, les enfants sont emmenés au centre de loisirs pour un accueil payant. Le goûter est à prévoir par la famille.

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF DE LA CAF OU MSA AU RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE DE LA MAIRIE pour AVOIR CONNAISSANCE DU MONTANT DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL.

Fournir également une autorisation signée si votre enfant doit être repris par une tierce personne.



Le matin en élémentaire : la garderie du matin est assurée par des agents communaux (VALERIE Delval, ISABELLE Faligot) : les lieux occupés sont la salle polyvalente avec des jeux, livres, coloriages à disposition ou l'extérieur.

LE MIDI EN ELEMENTAIRE : un enfant qui est autorisé à quitter l'école seul doit OBLIGATOIREMENT présenter sa carte de sortie signée par les responsables légaux. La photo est obligatoire.

Pour une question de responsabilité, l'agent de service au portail n'autorisera pas un enfant à quitter l'école sans présentation de la carte de sortie

« 1 kilomètre à pied, ça use, ça use les souliers »

Le déplacement pour le restaurant scolaire se fait à pied : pensez à mettre les vêtements adaptés à la météo du jour. Il est possible de prévoir un sac de vêtements et chaussures de rechange pour votre enfant. En cas d'averse, votre enfant pourra se changer avant de retourner en classe.



DEPART POUR LA CANTINE : refus d'un enfant d'obéir aux règles de fonctionnement :

Un enfant qui refusera de se ranger pour le départ à la cantine ou qui mettra le groupe en retard sera sanctionné et restera avec le groupe de la maternelle. Les parents seront aussitôt informés par téléphone pour venir le chercher.

La deuxième sanction sera la prise du repas avec les maternelles au premier service. La troisième sanction pourra être une exclusion temporaire du temps du midi.

LE SOIR EN ELEMENTAIRE :

L'école se termine à 16 h 30. **Les enfants qui sont autorisés à partir seul doivent obligatoirement présenter leur carte de sortie.**

A 16 h 45, les enfants vont au centre de loisirs pour le service périscolaire . Ce service est payant (voir tarifs en fin de guide)

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF DE LA CAF OU MSA AU RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE DE LA MAIRIE pour AVOIR CONNAISSANCE DU MONTANT DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL.

Fournir également une autorisation signée si votre enfant doit être repris par une tierce personne.

Les animations du péri-soir :

- Atelier « aide aux devoirs »
- Atelier « jeux de société et coin lecture »
- Atelier « jeux extérieurs et jeux libres »



L'atelier « Aide aux devoirs » :

Ce temps permet aux enfants de s'avancer dans leurs leçons, en priorité pour tous les exercices « écrits » (dictée de mots, calcul etc)

Les leçons à apprendre (poésie, etc) seront éventuellement à faire à la maison car l'animateur n'aura pas eu le temps de s'occuper de tous les enfants.

IL CONVIENT AUX PARENTS DE VERIFIER SI TOUTES LES LECONS ONT ETE FAITES EN RENTRANT A LA MAISON.

Un enfant qui rechigne à faire ses leçons ou perturbe le groupe sera exclu de l'atelier « Aide aux devoirs ».

... les bonnes habitudes à prendre pour les enfants :

En cas d'oubli de vêtement ou affaires d'école (cahier, livre...) aucun enfant ne sera autorisé à retourner chercher ses affaires après 16 h 45 dans l'école. L'accès à l'école sera fermé.

ALSH MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

(Entrée par le portail situé entre l'école maternelle et élémentaire)

Tél : 02 99 98 00 62

serviceenfance@louvignedudesert.org


L'Accueil de loisirs municipal accueille les enfants de **3 ANS REVOLUS à 11 ANS.**

DIRECTION : Fabienne PITTONI

Animation :

- SANDRINE Jouvencel – FRANK Laulhé
- CINDY Mainguy - MAUD Delval
- ROZENN Juban - MURIEL Tumoine
- KATINA Richard

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE AVANT TOUTE PRESENCE. ELLE SE FAIT DEPUIS VOTRE ESPACE FAMILLE (Portail Famille depuis le site internet de la ville).



*Rendez-vous sur le site de la ville de Louvigné du Désert,
rubrique « Enfance et Jeunesse », sous rubrique « ALSH 3-11 ans » pour tous les
renseignements*

Horaires :

- **Ouverture de l'accueil de loisirs à 7 heures.**
- Accueil échelonné jusqu'à 9 heures
- Animations de 9 h à 11 h 30
- De 11 h 30 à **12 h 15** : départ échelonné
- 11 h 45 : départ pour la cantine
- **De 13 h 15** à 13 h 45 : départ et accueil échelonné
- Animations de 14 h à 16 h 30
- A partir de 17 h, départ échelonné jusqu'à 18 h 30
- **Fermeture définitive de l'accueil de loisirs à 18 h 30**

Le goûter de l'après-midi est fourni par l'Accueil de Loisirs.

TARIFS EN FIN DE GUIDE



RESTAURANT SCOLAIRE

Tél : 02 99 98 12 69

Responsable du Service et Chef cuisinier : RONAN Coquelin

Second : VALERIE Orrye

Agents de service : SANDRINE Jouvencel, CINDY Mainguy, ELODIE Divaret

Les menus sont consultables à l'entrée de chaque école et à l'entrée de l'accueil de loisirs. Ils sont aussi consultables sur le site de la ville, rubrique « Restaurant Scolaire »



NOUVEAUX TARIFS :

FURNIR OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF CAF ou MSA POUR AVOIR CONNAISSANCE DU QUOTIENT FAMILIAL.

(par mail au Service Enfance)

L'inscription au repas se fait chaque jour dans les écoles, soit par un parent en maternelle ou par les élèves en élémentaire.



MAUVAIS COMPORTEMENTS

Au quotidien, les comportements inappropriés et passagers sont le plus souvent réglés par un rappel à l'ordre du personnel encadrant. Si cela ne s'avère pas suffisant, l'enfant pourra être isolé à une table disponible pour le reste du repas.

Tout enfant qui aura un comportement inapproprié devra remplir une **FICHE DE REFLEXION** qui sera à signer par les parents et redonner le lendemain aux animateurs. **En cas de récurrence, la responsable du Service Enfance est autorisée à exclure l'enfant sur le temps du midi de 11 h 30 à 13 h 30. Il n'y aura pas d'autre alternative à la garde de l'enfant sur ce temps.**

MENU POUR PASSER UN BON MOMENT

SUR LE TEMPS DU MIDI

- Eduquer au savoir vivre ensemble et à la citoyenneté,
- Respecter les règles de vie collective et d'hygiène et de santé
- Créer un climat de confiance et de convivialité
- Eveiller la curiosité des enfants par l'éducation au goût
- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire

TOUTE ALLERGIE ALIMENTAIRE DOIT ETRE SIGNALÉE AVANT UNE PREMIÈRE PRESENCE AU RESPONSABLE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DOIT ETRE ACCOMPAGNÉE D'UN PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I) :

Prendre rendez- vous avec Ronan COQUELIN au 02 99 98 12 69

LES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES

tarifs fixés lors du Conseil Municipal du 15 juin 2023

ACCUEIL PERISCOLAIRE (garderie du soir) (seront modifiés dans l'année scolaire)*	Tranche A QF ≤ 600 €	Tranche B 601 € < QF ≤ 1000 €	Tranche C 1001 € < QF ≤ 1600 €	Tranche D QF ≥ 1601 €
Présence journalière (peu importe de temps de présence)	0.52 €	0.73 €	1.00 €	1.25 €
à compter du 1 ^{er} janvier 2024	0.57 €	0.80 €	1.10 €	1.37 €
Forfait mensuel de septembre à décembre A compter du 1 ^{er} janvier 2024				2.20 €
				2.40 €

ALSH (mercredis et vacances scolaires) Susceptibles d'être modifiés en cours d'année)	Tranche A QF ≤ 600 €	Tranche B 601 € < QF ≤ 1000 €	Tranche C 1001 € < QF ≤ 1600 €	Tranche D QF ≥ 1601 €
Journée sans repas	3.00 €	4.45 €	5.85 €	7.30 €
½ journée avec temps du midi inclus A compter du 1 ^{er} janvier 2024	3.30 €	4.90 €	6.45 €	8.00 €
½ journée sans le temps du midi A compter du 1 ^{er} janvier 2024	1.80 €	2.65 €	3.55 €	4.45 €
	2.00 €	2.90 €	3.90 €	4.90 €
PRIX DU REPAS ALSH	LOUVIGNE : 4,00 €			
	COMMUNES EXTERIEURES : 4,25 €			

RESTAURANT SCOLAIRE	Tranche A QF ≤ 600 €	Tranche B 601 € < QF ≤ 800 €	Tranche C 801 € < QF ≤ 1000 €	Tranche D 1000 € < QF ≤ 1300 €	Tranche E 1301 < QF ≤ 1600 €	Tranche F QF > 1600 €
« cantine à 1 € »	1,00 €			4,10 €	4,20 €	4,30 €
Enfants hors Louvigné « cantine à 1 € »	1,00 €			4,70 €	4,85 €	5,00 €
Repas occasionnel (1 ou 2 présences par mois)	5,00 € (enfants de Louvigné et des autres communes)					

FACTURATION EN FIN DE MOIS REGROUPE SUR UNE SEULE FACTURE : A réception d'un Avis des Sommes A Payer de la Trésorerie de Fougères, possibilité de régler :

- **Par prélèvement automatique (fournir une autorisation de prélèvement et un RIB)
A PRIVILEGIER**
- Par paiement en ligne (depuis le site de la ville de Louvigné du Désert)
- Par chèque bancaire adressé à la Trésorerie de Fougères

Pour les vacances, il est possible d'utiliser les Chèques Vacances ANCV. Se renseigner auprès de la Trésorerie de Fougères.